

prérogatives développées avec complaisance et d'un ton d'une importance comique. Les pères, au moyen âge, en auraient levé les épaules. Je reviendrai là-dessus au 17^{me} siècle.

Un problème des plus graves se rattache à la chute des franchises communales. Cette étude serait incomplète si l'on n'en disait un mot.

« Fut-ce un très-grand malheur que la perte des anciennes libertés communales? Je le crois; je crois que si elles avaient pu subsister et s'adapter au cours des choses, les institutions, l'esprit politique de la France y auraient gagné..... mais... il est très-vrai que la plupart des villes se trouvaient inféodées à une petite oligarchie qui les retenait sous un joug tyrannique, et y comprimait le véritable, le grand développement, le développement général de la pensée et de l'activité humaine, ce développement libre, varié, indéfini, auquel nous devons la civilisation moderne.

« Aussi suis-je convaincu qu'à tout prendre la centralisation qui caractérise notre histoire a valu à notre France beaucoup plus de prospérité et de grandeur, des destinées plus heureuses et plus glorieuses qu'elle n'en eût obtenu si les institutions locales, les indépendances locales, les idées locales y fussent demeurées souveraines ou seulement prépondérantes. Sans doute nous avons perdu quelque chose à la chute des communes du moyen âge, mais pas autant, à mon avis, qu'on voudrait nous le persuader (1). »

La doctrine contenue dans ces lignes aboutit à l'absolution ou mieux à la glorification des faits accomplis. Elle ne peut pas, elle ne doit pas être acceptée de la génération nouvelle. Il n'est pas vrai de dire que tout ait été pour le mieux. Si, au lieu de trois ou quatre siècles de monarchie absolue la France eût eu trois ou quatre siècles d'institutions libres, se

(1) Guizot. Hist de la civilisation en France, p, 285-287.